



CONSEIL EUROPÉEN, 19 ET 20 JUIN 2008

SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'UE

~FICHE D'INFORMATION N°2~

LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Le Conseil européen examinera les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et étudiera, comme il l'a décidé en décembre, les moyens qui pourraient permettre d'accélérer ce processus.

Il se concentrera sur trois aspects de la politique de l'UE:

- augmenter le volume de l'aide,
- accroître l'efficacité de l'aide, autrement dit l'incidence de cette dernière sur la réduction de la pauvreté,
- tenir compte du développement lors de la mise en œuvre d'autres politiques - dans le domaine des échanges, de l'agriculture, de l'environnement, de la sécurité, etc.

Les OMD, qui ont été définis par les dirigeants de la planète lors du Sommet du millénaire de l'ONU tenu à New York en septembre 2000, consistent en huit objectifs à atteindre d'ici 2015: réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'Union européenne est collectivement le premier bailleur de fonds mondial (27 États membres et la Commission) et elle joue un rôle moteur dans le débat sur l'aide et le développement.

Le Conseil européen devrait estimer que tous les OMD peuvent encore être réalisés dans toutes les régions du monde, à condition que des mesures concertées soient prises immédiatement et de manière soutenue tout au long des sept années qui restent pour atteindre ces objectifs. Dans le même temps, il fera néanmoins part de son inquiétude en ce qui concerne la sous-performance observée dans de nombreux pays et régions, en particulier en Afrique subsaharienne.

P R E S S E

Volume de l'aide

En mai 2005, l'UE s'est engagée à atteindre l'objectif convenu au sein des Nations Unies pour l'aide, à savoir 0,7 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2015. Peu de temps après, les participants au sommet du G8 qui s'est tenu à Gleneagles se sont accordés sur cet objectif.

Pour souligner sa détermination, l'UE a pris de nouvelles mesures afin de s'engager à l'égard de l'objectif. Tout d'abord, elle s'est fixé un objectif intermédiaire de 0,56 % du RNB à atteindre d'ici 2010. Ensuite, le Conseil a demandé à la Commission de lui présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de ces objectifs, en vue de tenir un débat annuel. Il s'agit de mesures complémentaires qu'aucun autre pays ne s'est engagé à prendre.

Si le suivi des engagements pris à Gleneagles a révélé de graves insuffisances au niveau mondial, les résultats collectifs de l'UE depuis 2005 ont dans l'ensemble été conformes aux objectifs fixés. En 2006, l'aide a été supérieure à la tendance générale, même si elle a légèrement diminué en 2007; les prévisions pour 2008 sont bonnes. Si les efforts se poursuivent, les objectifs pour 2010 et 2015 seront réalisés.

Collectivement, l'UE a fourni 47 milliards d'euros d'aide en 2007, contre 35 milliards d'euros en 2004. L'engagement pris en 2005 d'atteindre 66 milliards d'euros en 2010 a été confirmé cette année par le Conseil, lors de sa session des 26 et 27 mai.

Quatre pays, dont trois États membres de l'UE, ont *déjà* réalisé l'objectif fixé à 0,7 % du RNB d'ici à 2015, mais plusieurs États membres de l'UE doivent redoubler d'efforts. Afin que son engagement ne perde pas de son intensité, l'UE s'est dotée de processus destinés à recenser et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

La question du financement du développement sera réexaminée lors d'une conférence de l'ONU qui se tiendra à Doha en novembre et décembre.

Efficacité de l'aide

Pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, il ne suffit pas d'accroître le volume de l'aide. Il est également nécessaire de planifier et d'organiser l'utilisation de l'aide afin qu'elle ait un impact maximal. L'OCDE a organisé une conférence à Paris en 2005 (à laquelle ont participé 90 pays) au cours de laquelle a été adoptée la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'UE a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la déclaration et elle est en pointe pour ce qui est de sa mise en œuvre. L'OCDE organisera une nouvelle conférence, à Accra en septembre, afin de dresser le bilan des progrès accomplis et d'indiquer la voie à suivre à l'avenir.

La déclaration de Paris énonce des principes spécifiques, selon lesquels, en particulier:

- les pays en développement devraient être dotés de stratégies nationales assorties de priorités claires et liées à des programmes de dépenses;
- les bailleurs de fonds devraient aligner leur aide sur les stratégies des pays en développement;
- l'aide devrait être "déliée", c'est-à-dire que l'octroi de l'aide ne devrait pas être lié à l'achat de biens et de services dans le pays bailleur de fonds au moyen de cette aide;
- l'aide devrait être prévisible (c'est-à-dire planifiée sur une base pluriannuelle);
- les bailleurs de fonds devraient collaborer en vue d'harmoniser et de coordonner leur action.

L'adoption de ces principes, parmi d'autres, a permis de recenser des actions spécifiques et de créer des indicateurs destinés à mesurer les progrès accomplis. En 2005, l'UE a pris unilatéralement quatre engagements supplémentaires.

L'une des principales mesures prises par l'UE a été l'adoption, en 2007, d'un code de conduite volontaire sur la "division du travail", visant à assurer la complémentarité des activités d'aide et la répartition des tâches entre les États membres. Le code est conçu pour remédier aux chevauchements, à la fragmentation et aux lacunes des programmes d'aide (des États membres et de la Commission). Les idées maîtresses sont que les bailleurs de fonds de l'UE devraient:

- limiter leurs activités à trois secteurs dans chaque pays partenaire;
- s'efforcer de corriger le déséquilibre entre les partenaires relativement négligés (par exemple les États fragiles) et ceux qui sont relativement bien soutenus par les programmes d'aide;
- analyser leurs points forts, se concentrer sur leurs avantages comparatifs puis privilégier les domaines dans lesquels ils peuvent apporter la plus grande valeur ajoutée.

L'UE a cela d'unique qu'elle dispose d'un tel code et qu'elle a commencé à le mettre en œuvre. Certains États membres ont commencé à réduire les efforts qu'ils déploient dans certains pays partenaires pour les intensifier dans d'autres. Par conséquent, l'effort global de développement dans chaque pays partenaire est maintenu et est désormais de meilleure qualité, puisque les bailleurs de fonds sont moins nombreux mais mieux coordonnés, la bureaucratie réduite et les charges administratives amoindries. Le mois dernier, la Commission a présenté aux États membres une proposition concernant la mise en œuvre, dans laquelle elle suggère que ses secteurs d'activité dans certains pays partenaires soient délégués aux États membres. En échange, elle escompte que les États membres lui délègueront certaines de leurs activités.

En septembre viendra le moment de faire le point, à l'occasion de la conférence d'Accra. Selon les informations actuellement disponibles, même si l'UE a fait plus que la plupart des autres participants pour mettre en œuvre la déclaration de Paris, il restera beaucoup de travail à accomplir, tant pour les bailleurs de fonds que pour les pays bénéficiaires.

Soutien du développement par le recours à un ensemble de politiques

Agriculture

- La réforme de la politique agricole commune (PAC) que l'UE a adoptée en 2003 a été étendue en plusieurs étapes et concerne désormais pratiquement tous les secteurs. Un certain nombre de facteurs ont déterminé ces réformes, dont la nécessité de tenir compte des besoins en matière de politique de développement, par exemple en ce qui concerne la réforme du secteur du sucre.
- Environ 85 % du budget de la PAC sont consacrés à des programmes de développement rural et à des aides au revenu indépendantes de la production mais subordonnées à des critères relatifs à l'environnement, au bien-être des animaux et à la sécurité des aliments. Ces aides sont considérées par l'OMC comme les moins susceptibles de créer des distorsions des échanges sur les marchés mondiaux sur lesquels les pays en développement affrontent la concurrence.

- Les restitutions à l'exportation, qui font l'objet de vives critiques, ont été considérablement réduites. Elles ont diminué de moitié entre 2000 et 2006, puis ont de nouveau été divisées par deux en 2007 (pour atteindre environ 1,4 milliard d'euros). Les prix des denrées alimentaires étant élevés sur les marchés mondiaux, les restitutions à l'exportation seront quasiment inexistantes en pratique cette année. L'UE s'est engagée à les abolir d'ici 2013 si d'autres pays font de même en ce qui concerne des instruments similaires de soutien des exportations.
- L'UE ne détient pas de stock public de boeuf, de beurre, de lait en poudre, de céréales, etc. Les instruments qui créent ces stocks ont été substantiellement modifiés lors des réformes de 2003, de façon à prévoir un système de protection de dernier recours qui ne sera probablement pas appliqué tant que les prix resteront élevés.

Échanges

- Les marchés de l'UE, pour l'essentiel, sont ouverts aux pays en développement. En 2006:
 - 70 % des importations en provenance de l'ensemble des pays en développement étaient exemptes de droits;
 - 88,5 % des importations en provenance des pays les moins développés (PMD) étaient exemptes de droits;
 - 98 % des importations en provenance des pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique étaient exemptes de droits.
- Au cours de la période 2003-2005, la valeur des biens importés par l'UE en provenance des pays en développement a atteint 38 milliards d'euros, c'est-à-dire plus que les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie réunis.
- Les importations en provenance des pays en développement (à l'exclusion de la Chine) augmentent d'environ 14 % par an, y compris dans les secteurs de l'agriculture (+12 %) et des textiles (+ 25 % en provenance des PMD).
- L'UE est l'un des plus fervents défenseurs de l'intégration d'une dimension ambitieuse relative au développement dans le cycle de Doha de négociations sur le commerce mondial, dans le cadre de l'OMC. Le cycle de Doha vise à améliorer l'accès aux marchés, à renforcer les règles et à intégrer les pays en développement dans le commerce mondial. Un traitement spécial et différencié est prévu pour les pays en développement. Les PMD seront dispensés des obligations relatives à l'ouverture des marchés en ce qui concerne l'agriculture, l'accès aux marchés non agricoles et les services, alors que d'autres pays en développement plus pauvres et plus vulnérables ne devront prendre que des engagements très limités. Les PMD bénéficieront en outre d'un accès en franchise de droits et sans contingent aux marchés des pays développés pour 97 % de leurs lignes tarifaires.